

Fiche action sur l'écriture des « Portraits de quartier »

RÉUNION DE TRAVAIL DU 2 JUILLET 2014

organisée et animée par le centre de ressources de la cohésion sociale et urbaine de La Réunion

entre :

- les coordonnateurs CUCS communaux et intercommunaux
(absents : Ste-Marie, St-André, St-Benoît, St-Joseph)
- les 4 délégués du préfet
(excusée : déléguée de l'arrondissement Est en mission)
- la direction de la DJSCS.

▼ CADRE DE L'ACTION

Les actions de « rattrapage » détaillées dans les contrats de ville signés en janvier 2015 s'appuieront sur un portrait préalable du quartier. Ce portrait doit apporter à tous les partenaires une vision prospective de la situation du quartier, de la vie de sa population, de la situation des divers groupes qui la compose.

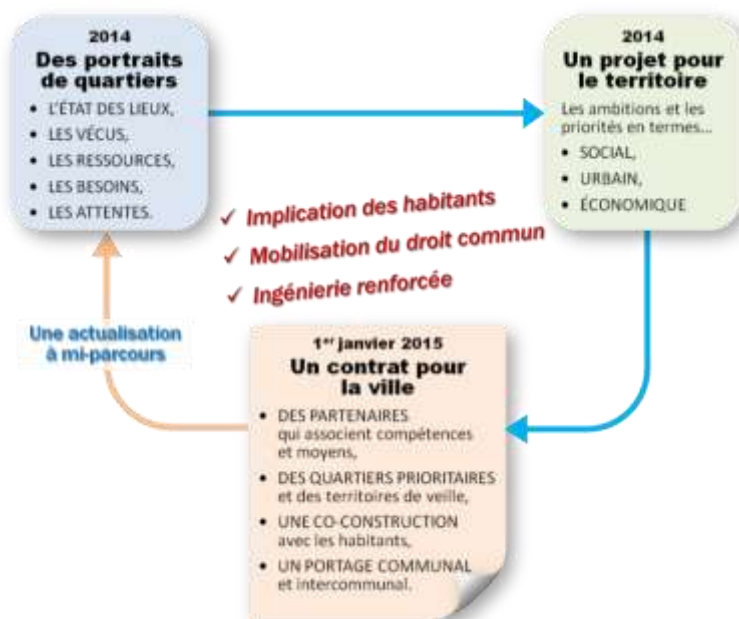
Il permettra de mettre en projet le développement social, urbain et économique du quartier, de définir les moyens à mobiliser et de mettre en place les organisations adaptées.

Deux types de quartier sont concernés :

- ▼ **LES QUARTIERS PRIORITAIRES** identifié au niveau national selon un critère de pauvreté et de densité urbaine,
- ▼ **LES TERRITOIRES DE VEILLE** qui correspondront en premier lieu au quartier CUCS sortant.

▼ RAPPEL DES ÉCHANGES DU 2 AVRIL 2014

- ▼ **LES PORTRAITS DE QUARTIER** 1^{ère} étape et 1^{ère} tâche concrète de l'élaboration des contrats de ville.



QUEL BUT ?

Les portraits de quartiers n'ont qu'un objectif : permettre aux signataires du contrat de ville de définir un projet cohérent pour le quartier (le lieu) et ses habitants (les personnes).

Pour cela il doit mettre en évidence la situation du territoire mais également les leviers dont ils disposent.

QUELLES AMBITIONS, QUELLES RÉPONSES ?

L'AMBITION

- livrer un éclairage nécessaire et suffisant, dans le temps disponible, ce qui implique d'exploiter en priorité ce dont on dispose déjà.

LES BILANS À ÉTABLIR

- l'état d'équipement du quartier, sa fonctionnalité urbaine et les usages,
- la situation de ses habitants : éducation, formation, emploi, familles, etc.
- les actions en cours ou envisagées, notamment celles prévues dans les conventions locales ou interministérielles.

LES ANALYSES À PRODUIRE

- les ressources et les potentialités : physiques et humaines,
- les « menaces » urbaines, sociales ou économiques,
- un parallèle avec la situation des autres quartiers,
- la traçabilité historique du quartier.

LE VÉCU ET LES ATTENTES À FAIRE VALOIR

- celui et celles des habitants,
- celui et celles des acteurs publics, professionnels et associatifs.

QUELLES DÉMARCHES ? DE QUOI DISPOSE-T-ON ?

Les portraits de quartiers doivent être réalisés en amont de l'écriture des contrats de ville, dès les prochaines semaines. C'est une tâche importante qui, pour des raisons pratiques, ne peut être réalisée uniquement par l'équipe-projet CUCS. Sur le plan stratégique, une mobilisation élargie, dès cette première étape, permet de conforter les partenariats.

THÈME	PRODUCTION	DISPONIBILITÉS	PRESTATAIRE
Le lieu et ses ressources	<ul style="list-style-type: none">• produire un diagnostic quantitatif du quartier basé sur une grille commune d'indicateurs. <p>À conjuguer avec l'évaluation future du contrat de ville.</p>	<i>La grille produite en 2010 par les chefs de projet et le CR-CSUR</i>	<i>Équipe-projet communale</i>
Les personnes	<ul style="list-style-type: none">• collecter les indicateurs thématiques auprès des porteurs (échec scolaire, emploi, délinquance, etc.). <p>À conjuguer avec l'évaluation future du contrat de ville.</p>	<i>L'analyse effectuée en 2013 par l'INSEE pour le Conseil général</i>	<i>Référent intercommunal et institutionnels Délégué du préfet</i>
Le vécu et les attentes	<ul style="list-style-type: none">• réunir les habitants selon une organisation par thème ou par profil,• s'appuyer sur une grille d'entretien avec des questions plutôt fermées, plus faciles à gérer. <p>Une occasion d'impulser les conseils de citoyens.</p>		<i>Équipe-projet communale Élu de quartier Délégué du préfet</i>
Les opportunités	<ul style="list-style-type: none">• analyser les divers conventions et contrats passés par la collectivité.• rencontrer le Maire et les élus de quartier.	<i>Les documents correspondants</i>	<i>Coordonnateur de la Commune Élu de quartier Délégué du préfet</i>

MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÉALISATION

QUEL DÉLAI ?

Achèvement de tous les portraits de quartier fixé au **30 septembre 2014**.

Un point d'étape intermédiaire est prévu début septembre.

Le processus et la méthodologie d'élaboration seront soutenus par le ou la délégué du préfet de l'arrondissement.

QUELS QUARTIERS ?

1. Les 41 quartiers CUCS actuels, car en 2015 ils deviendront tous soit quartier prioritaire, soit territoire de veille,
2. Les nouveaux quartiers prioritaires pressentis dans le cadre du PNRU 2, en introduction à l'écriture des PSL (plans stratégiques locaux) qui s'y attacheront,
3. Les autres nouveaux quartiers prioritaires, résultant de la liste attendue fin juillet.

QUELS PÉRIMÈTRES ?

Tous les périmètres des quartiers prioritaire 2015 (avec ou sans antécédent CUCS) seront resserrés sur un noyau de pauvreté dense.

Ce noyau correspond très souvent à une ou plusieurs opérations de logements locatifs très sociaux (LLTS ou similaire) en collectif, identifiables dès à présent.

Le périmètre du quartier englobera la périphérie vécue qui se relie à ce noyau.

QUELS OBJECTIFS ?

Le contenu du portrait de quartier devra permettre à la commune et à ses partenaires :

1. De dessiner autour du noyau dur le périmètre vécu objectif et pertinent.
2. D'ajuster aux particularités du quartier considéré les actions menées par le droit commun, tant dans les quartiers prioritaires que les territoires de veille.
3. D'identifier les leviers, ressources ou obstacles du quartier : ses atouts ou ses faiblesses, les forces ou les menaces qui s'y profilent ; ce qui fait sa richesse et ce qui lui fait défaut ; son attractivité et son histoire passée et future...

QUELS PRINCIPES ?

Pour répondre aux objectifs ci-dessus, l'écriture des portraits de quartier s'appuiera

sur quelques principes fondamentaux :

1. UN PRINCIPE DE CONVERGENCES

Permettre la rencontre de l'approche descendante des conventions interministérielles et des institutions avec l'expertise ascendante du territoire et de ses acteurs, et le partage des priorités d'interventions.

Favoriser, par une structuration identique, la lecture transversale (communale, régionale et nationale) des situations et la conjonction des réponses à apporter.

Donner une référence unique à l'ensemble des règlements, contrats, conventions et projets qui concernent le quartier.

2. UN PRINCIPE « CLIENT / FOURNISSEUR »

Placer l'habitant-client au premier plan de la démarche en éclairant les conditions de vie des groupes sociaux qui composent la population du quartier.

Détailler les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettront de cibler les compétences sectorielles puis d'évaluer les progrès accomplis.

3. UN PRINCIPE D'IMPULSIONS

Débuter le travail de collaboration entre la collectivité, ses partenaires institutionnels et les habitants.

Marquer l'évolution du rôle de l'équipe-projet dans le développement de la commune et auprès de sa population.

4. UN PRINCIPE D'EFFICIENCE

Ne pas rechercher l'exhaustivité mais l'utilité des indications livrées vis-à-vis des 2 étapes suivantes :

- a. La définition de la cible à 6 ans : le territoire projet.
- b. La définition des moyens et des organisations : le contrat de ville

QUELS RÉDACTEURS ?

La totalité des analyses et synthèses sont à rédiger par l'équipe-projet communale - en tant que pilote du contrat de ville - à partir de contributions d'origines diverses.

QUELLES CONTRIBUTIONS ?

Plusieurs démarches en cours (PEDT, CLS, CLEA, etc.) ou anciennes (PLH, CLSPD, ASV, etc.), conduites par la commune, intègrent déjà des éléments de diagnostics qu'il s'agit de réunir et de capitaliser.

La gestion des apports institutionnels complémentaires (indicateurs, enquêtes, etc.) qui s'avèreraient nécessaires sera centralisée au niveau départemental par la DJSCS et les délégués du préfet.

▶ CONTENU DÉTAILLÉ : 8 PARTIES COMMUNES À TOUS LES PORTRAITS

Titre	Consistance
1. UNE BRÈVE INTRODUCTION	Son histoire passée, actuelle et future. Son peuplement et son habitat. Sa place dans la ville.
2. L'ÉTAT DES LIEUX	Grille d'évaluation réalisée par les chefs de projet avec le CR-CSUR, et adaptée.
3. SON VÉCU	Témoignages de l'Élu du quartier, des habitants, des acteurs sociaux.
4. LES INDICATEURS ÉCLAIRANTS (voir disponibilités actuelles ci-dessous)	Les 14 indicateurs disponibles selon la géographie CUCS actuelle sont repris en tête de la grille d'évaluation (valeur 2006). Suite aux premières attentes exprimées par les coordonnateurs, y ont été préparés mais non renseignés le taux de familles monoparentales et le taux de bénéficiaires du RSA majoré. Les éléments « Délinquance » ont également été complétés. D'autres indicateurs sont disponibles : ceux relatifs aux ZUS (valeur 2009) et ceux évalués en 2013 par l'INSEE pour le Conseil général, selon une géographie approchante dite de grand quartier (valeur 2009). Les délégués du préfet ont entamé une concertation avec les services compétents sur le tri et la mise à disposition d'autres indicateurs pertinents pour la bonne mise en

œuvre des conventions interministérielles.

► *Nota : aucune des données disponibles ne fait la différence entre la situation respective des femmes et des hommes.*

5. LES BESOINS ET LES PRIORITÉS

Bilan social, urbain et économique des axes prioritaires d'intervention sur la qualité du cadre de vie et sur les difficultés engendrées par l'état de pauvreté de la population.

6. LA SYNTHÈSE DES DIVERS PROJETS EN COURS OU ENVISAGÉS

Compilation des analyses, objectifs et dispositions prévues dans l'ensemble des contrats, conventions, etc. (y compris en rénovation urbaine) pouvant impacter le quartier et les divers groupes sociaux qui composent sa population.

► *Nota : ces projets peuvent être portés par la commune, par l'intercommunalité ou d'autres acteurs ; ils peuvent également être extérieurs au quartier mais l'impacter de façon significative.*

7. LA SYNTHÈSE DE SES FORCES ET DE SES FAIBLESSES

Bilan des particularités diagnostiquées pour le quartier et sa population, des obstacles prégnants et des opportunités immédiates ou à terme.

Présentation des acteurs du quartier, associatifs ou institutionnels.

Mise en évidence des leviers exploitables et des premières démarches recommandées pour intervenir dans le quartier, auprès et avec les divers groupes sociaux qui composent la population

8. CARTOGRAPHIES DIVERSES OPTIONNELLES

Est d'ores et déjà en cours de réalisation par la gouvernance de la politique de la ville une carte du quartier sur fonds parcellaire, précisant le nom des rues, la localisation et la consistance des ensembles de logements sociaux, le zonage PLU.

▼ Liste des indicateurs INSEE disponibles

Indicateur	Géographie	Année	H/F
Population, peuplement et famille			
Population des ménages (source fiscale ou RP2006)	CUCS	2006	Non
Population des ménages (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Population des ménages	Grand quartier	2009	Non
Densité de population (source fiscale ou RP 2006)	CUCS	2006	Non
Évolution relative de la population des ménages depuis 2007	ZUS	2009	Non
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Part de personnes de 60 ans ou plus	Grand quartier	2009	Non
Part des familles ayant 3 enfants mineurs ou plus	Grand quartier	2009	Non
Part des ménages de plus de 5 personnes (source fiscale)	CUCS	2006	Non
Part des ménages de 6 personnes et plus (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Part de familles monoparentales	Grand quartier	2009	Non
Jeunesse et éducation			
Part de la population âgée de moins de 18 ans (source CNAM)	CUCS	2007	Non
Indicateur de jeunesse (source fiscale)	ZUS	2008	Non
Part de jeunes de moins de 18 ans	Grand quartier	2009	Non
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat (calculée sur la population de 15 à 34 ans sans études en cours) début (source « Estimations mixtes »)	ZUS	2007	Non
Indicateur de retard scolaire (source : Éducation nationale)	CUCS	2008	Non
Part de jeunes non scolarisés et non diplômés parmi les 16/24 ans	Grand quartier	2009	Non
Part de jeunes non scolarisés sans emploi parmi les 16/24 ans	Grand quartier	2009	Non
Part de jeunes de moins de 18 ans vivant avec des parents sans emploi	Grand quartier	2009	Non
Indicateur de difficulté sociale des jeunes (source CNAM)	CUCS	2007	Non
Activité et emploi			
Indicateur d'activité (source fiscale)	CUCS	2006	Non
Indicateur d'activité des 25-64 ans (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Indicateur de chômage (sources ANPE et fiscale)	CUCS	2006	Non
Part de demandeurs d'emploi	Grand quartier	2009	Non
Part de demandeurs d'emploi depuis plus d'1 an	Grand quartier	2009	Non
Part de la population en emploi parmi les 15/64 ans	Grand quartier	2009	Non

Part de la population sans emploi parmi les 15/64 ans	Grand quartier	2009	Non
Part des inactifs parmi les 15/64 ans sans emploi	Grand quartier	2009	Non
Part des ouvriers et employés dans la population résidente en emploi salarié (source DADS)	CUCS	2006	Non
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée de 15 à 64 ans (source « Estimations mixtes »)	ZUS	2007	Non
Part des actifs dans la catégorie « ouvriers et employés »	Grand quartier	2009	Non
Part des actifs dans catégorie « cadre et profession intermédiaire »	Grand quartier	2009	Non
Part des ménages concernés par une allocation chômage (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution de la part des ménages concernés par une allocation chômage depuis 2007 (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Revenus et aides			
Revenu médian par UC (source fiscale)	CUCS	2005	Non
Revenu par UC médian en (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution du revenu par UC médian depuis 2007 (source fiscale)	ZUS	2009	Non
1° quartile du revenu par UC en (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution relative du 1° quartile de revenus depuis 2007 (source fiscale)	ZUS	2009	Non
3° quartile du revenu par UC en (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution du 3° quartile de revenus depuis 2007 (source fiscale).	ZUS	2009	Non
Part de la population vivant dans un ménage à bas revenu (source : fiscale)	CUCS	2005	Non
Part de la population à bas revenu (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution de la part de la population à bas revenu depuis 2007 (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Indicateur de dispersion du revenu par UC (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Évolution de dispersion du revenu par UC depuis 2007 (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Indicateur de comparaison de revenu avec le voisinage : il rapporte le revenu médian par UC du quartier à celui du voisinage immédiat.	ZUS	2009	Non
Part d'allocataires du RSA socle	Grand quartier	2009	Non
Part de ménages dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales	Grand quartier	2009	Non
Part des bénéficiaires de la CMUC parmi les assurés de la CNAM (source CNAM)	CUCS	2007	Non
Part de bénéficiaires de la CMU-C	Grand quartier	2009	Non
Part d'allocataires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) parmi les 60 ans et plus	Grand quartier	2009	Non
Part d'allocataires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) parmi les 20/64 ans	Grand quartier	2009	Non
Santé			
Densité de l'offre de soins médicaux (source fiscale, CNAM, RIL2006)	CUCS	2005	Non
Habitat et urbanisme			
Nombre de résidences principales (source : fiscale ou RP2006)	CUCS	2006	Non
Part de logements collectifs	Grand quartier	2009	Non
Part des HLM parmi les résidences principales (source fiscale)	CUCS	2006	Non
Part des ménages locataires (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Part des ménages locataires en HLM (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Part de locataires parmi les occupants en résidence principale	Grand quartier	2009	Non
Part de propriétaires parmi les occupants en résidence principale	Grand quartier	2009	Non
Surface du logement (en m ²) par personne (source fiscale)	ZUS	2009	Non
Part de logements suroccupés	Grand quartier	2009	Non
Indicateur de continuité urbaine : il compare la densité de population du quartier (premier caractère) à celle du voisinage immédiat (second caractère) fin 2009 (source fiscale).	ZUS		Non
Délinquance et discriminations			
Aucun			